

14. Questions diverses

- **Mise en place d'un marché de producteurs :**
Le premier marché de producteurs aura lieu le 02 mai, sur le site de la Roseraie.
Toute personne désirant y participer doit se faire inscrire à la mairie, soit aux heures d'ouverture du secrétariat, soit par téléphone, soit par email.
La fréquence de ce marché n'est pas arrêtée à ce jour.
- **Bibliothèque :**
La bibliothèque est rouverte depuis le 22 mars 2021.
Les horaires d'ouvertures sont les suivants :
 - * mardi de 16h30 à 18h30
 - * mercredi de 10h00 à 12h00
 - * jeudi de 14h00 à 16h00
 - * samedi de 10h00 à 12h00

Concernant les accueils des scolaires, le dispositif du prêt des livres directement en classe est maintenu.

Pendant les vacances de Pâques, 2 manifestations sont prévues sur le site de la Roseraie :

- « **OU EST CHARLIE** » les mercredi 14 et samedi 24 Avril de 10h à 12h (Annulation en cas d'intempéries).
- « **MANGA EN PATURE** » le mercredi 21 Avril de 14h à 16h30. (Annulation en cas d'intempéries).

S'inscrire par :

- SMS au 06.15.25.76.79 en indiquant votre nom, le nombre de participants, le titre de l'animation, la date, l'horaire et le lieu.

-En ligne sur : www.bamccgam.fr

Port du masque obligatoire

Vous pouvez consulter régulièrement le nouveau site internet « www.bamccgam.fr » mis en place afin de découvrir les offres culturelles sur l'ensemble du territoire, (Agenda en ligne, réseau des bibliothèques, animations, clubs culture, services en ligne et bien plus...)

Vous pouvez également contacter Mr Eric-Emilien NAMAN au 06.15.25.76.79 pour tout autre renseignement.

La séance est levée à 21h05.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5 DU 19 MARS 2021

Convocation : 15 mars 2021

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Mathieu DUGARDIN, Egbert STAP, André FLETY, Marion TAUNAY-MAHMOOD, Patrice DEVELAY

Absents : Séverine RAVIER (procuration à Jean-Claude LAVESVRE), Françoise REMANDET (procuration à Laurence SEBASTIEN), David SIMONOT.

1. Compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Depuis la dernière réunion de conseil, une décision a été prise par le Maire :

- Location du logement situé au n° 3, impasse du Petit Champ (T4) à Mr Julien GUIGONNAND et Mme Estelle DUBOIS.

3. Sydesl : renouvellement des équipements vétustes

Le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL), et la commune, ont réétudié le projet d'éclairage public, à la dernière réunion du mois de décembre 2020.

En application des dispositions arrêtées par le Comité Syndical du Sydesl, le plan de financement est de 7959.00 € HT.

La participation du Sydesl, est subventionnée à 50 % soit un montant de 3979.50 €. L'autre moitié est à la charge de la commune.

Ces travaux ne seront certainement pas réalisés avant 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette contribution.

4. Contrats d'Assurances des Risques Statutaires du Personnel Territorial

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention relative au renouvellement des contrats d'assurances passés avec le Centre de Gestion.

Cette convention, arrivée à terme, avait une durée de quatre ans. Cette durée reste inchangée.

5. Avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

La loi de modernisation de la justice, afin de désengorger les tribunaux administratifs, prévoit, à titre expérimental, une mission de Médiation Péalable Obligatoire (MPO) : en cas de conflit entre une collectivité et l'un de ses agents, avant la saisie du tribunal administratif, une tentative de médiation sera obligatoire. Le centre de gestion propose aux communes d'exercer cette mission, déjà incluse dans la cotisation qui lui est versée.

Initialement, il était prévu que cette expérimentation cesse à la date du 19 novembre 2020. Le décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020 prolonge l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

6. Adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention-cadre « missions optionnelles ». Le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026. Cette convention permet l'appui du centre de gestion notamment en matière de médecine préventive, recrutement du personnel, service paies.

7. Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion de Saône-et-Loire

La garantie pour le maintien de salaire en cas de congé maladie est assurée par la mutuelle INTERIALE. La commune adhère par le biais d'une convention avec le Centre de Gestion, depuis le 1^{er} janvier 2018 et ce pour une durée de 6 ans. Suite au mouvement du personnel administratif, un réajustement de situation est remis à jour.

8. Désignation d'un référent forêt

Le Parc du Morvan demande qu'un référent forêt soit désigné par le Conseil Municipal, pour être l'interlocuteur du Parc et des exploitants forestiers. Mr Jean-Claude LAVESVRE a accepté cette fonction.

9. Taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition 2020 pour l'année 2021, soit :

- Taxe d'habitation 10.64 %
- Taxe foncière (non bâti) 42.14 %
- Taxe foncière (bâti) 36.55 %

Pour la taxe foncière bâtie, concrètement, le taux voté par la commune intègre la part TFPB de la commune (soit 16.47% taux d'imposition inchangé par rapport à 2020) ainsi que, le taux TFPB du département en 2020 (soit 20.08% pour le département 71).

En effet, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 la part départementale de TFPB est transférée à la commune dès 2021 par majoration du taux communal de référence pour compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ce transfert s'agit bien d'un transfert de levier fiscal.

10. Subvention à allouer en 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer comme les années précédentes, les subventions suivantes en 2021 :

- Association Cœur et Santé : 50.00 €
- Coopérative Scolaire : 700.00 €

11. Comptes de Gestions et comptes administratifs 2020 de la Commune et de la Roseraie

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Commune et de la Roseraie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2020, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur Jean-Claude LAVESVRE, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le compte administratif communal 2020 ainsi que le compte administratif Roseraie 2020, dressés par Mme Le Maire et dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion 2020 établis par Mme La Trésorière.

Sous la présidence de Mr Jean-Claude LAVESVRE, le Conseil Municipal, examine :

• Le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	=	- 271428.33	
	Recettes	=	+381133.22	
	(+excédent 2019)	=	+ 77758.29	
				Excédent 2020 = +187463.18
Investissement	Dépenses	=	-29131.13	
	Recettes	=	+30198.37	
	(+déficit 2019)	=	-28301.23	
				Déficit 2020 = -27233.99
				Total de + 160229.19

• Puis le Compte Administratif 2020 de la Roseraie :

Fonctionnement	Dépenses	=	- 2339.06	
	Recettes	=	+ 67.15	
	(+excédent 2019)	=	+33796.57	
				Excédent 2020 = +31524.66
Investissement	Dépenses	=	0.00	
	Recettes	=	525.01	
	(+excédent 2019)	=	-451.01	
				Excédent 2020 = +74.00

Total de + 31598.66

Hors de la présence de Madame Le Maire, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif communal 2020 et le compte administratif de la Roseraie 2020.

12. Investissement 2021

En 2021 :

* investissements envisagés sont les suivants :

- Remplacement des rideaux de la salle verte.
- Ecole
- Installation d'un ballon d'eau chaude à l'école.
- Remplacements de chaudières, si besoin.
- columbarium

* fonctionnement les travaux envisagés sont les suivants :

- Restauration extérieur du bâtiment de la garderie.
- Installation d'un range vélo dans l'ancienne cantine fabriqué et installé par André FLETY et Jean-Claude LAVESVRE.
- Reprise de la procédure en vue de l'aménagement de l'ancien cimetière.
- Réfection du tableau inférieur de la petite porte de l'église ainsi que la peinture des portes.

13. Budget primitif 2021

L'assemblée prend connaissance du budget principal présenté par Mr CUSSONNEAU (Conseiller aux décideurs locaux, employé à la CCGAM).

- Section de fonctionnement :
 - Recettes : 472555.10 €
 - Dépenses : 472555.10 €
- Section d'investissement :
 - Recettes : 120159.00 €
 - Dépenses : 120159.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ce budget à l'unanimité.

L'assemblée prend également connaissance du budget annexe Roseraie présenté par Mr CUSSONNEAU (Conseiller aux décideurs locaux, employé à la CCGAM).

- Section de fonctionnement :
 - Recettes : 33224.66 €
 - Dépenses : 33224.66 €
- Section d'investissement :
 - Recettes : 7480.00 €
 - Dépenses : 7480.00 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.